

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 11 septembre 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance de 9h**1. Dossier disciplinaire 2026-01 - Audition et décision**

Le Collège décide de ne pas prononcer de sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur X.

Séance de 11h00**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le Collège approuve le procès-verbal de la séance du 14/08/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel**3. Transmission d'informations internes - Procédure**

Le Collège décide de prendre connaissance de la note de service n° 2026-019 relative à la procédure à respecter en cas de demande d'information en lien avec une intervention ; De soutenir la position du commandant dans cette note et de la transmettre à tous les bourgmestres de la zone pour information.

4. MP Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail - Attribution

Le Collège décide de reporter le point.

5. MP Désignation d'électriciens (Accord-cadre) - Approbation des firmes à consulter

Le Collège décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Désignation d'électriciens (Accord-cadre)" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter 6 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

6. Entretien décennal de l'auto-échelle de Ciney - Commande

Le Collège décide d'approuver la commande visant l'entretien de l'auto échelle M32L - AS - Renault, sur base de l'accord-cadre 2026-019 relatif au marché "Entretiens, compléments entretiens et réparation des engins de levage (auto-échelle et auto-élévateur)", à la société FIRE TECHNICS NV, Solvaylaan 6 à 8400 Oostende, pour le montant de € 48.860,00 HTVA ou € 59.120,60 TVAC.

7. MP Achat 400 paires de chaussures de casernement - Commande

Le Collège décide d'approuver la commande de 400 paires de bottines de casernement suivant le marché 2024/ZHC/CDA/3/2 de la Centrale d'achat de la Zone de secours Hainaut centre, à la société Boche SAS, ZA champ Thibaud, Saint Sauveur, à 79300 Bressuire, pour le montant de € 59.600,00 HTVA, ainsi que € 12.516,00 de TVA à payer directement à l'Etat belge.

8. Procédure ravitaillement en eau

Le Collège décide d'approuver la procédure de ravitaillement en eau.

9. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

Le Collège décide de maintenir la facture n° A26-04511.

10. Facturation intervention - Réclamation

Le Collège décide de maintenir la facture n° I26-00136 de 103,22 €.

11. Facturation intervention - Réclamation

Le Collège décide de maintenir la facturation de l'intervention du 29 août 2026, pour un montant de 20.00 €.

12. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

13. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 18 août 2026.

14. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire Jean-YvX au 1^{er} juillet 2026.

15. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1^{er} août 2026.

16. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 30 juin 2026.

17. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

18. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

19. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

20. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

21. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

22. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

23. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

24. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

25. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

26. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

27. Recrutement Conseiller en prévention niv.1 ou 2 – Recevabilité des candidatures, jury et cotations

Le Collège décide de considérer comme recevable une candidature ; De considérer comme non recevables deux candidatures ; De fixer la composition du jury pour le recrutement d'un conseiller en prévention ; De fixer comme suit les règles de cotation des candidats : épreuve écrite : 60%, épreuve orale : 40 %.

28. Divers

29. Intervention psycho-sociale formelle à caractère collectif - Entretien avec le commandant

Le Collège décide de prendre acte des éléments et explications communiqués par le Commandant de zone dans le cadre de l'intervention psychosociale formelle à caractère principalement collectif ; D'informer Cohezio de la présente décision.

30. Engagement agent sous art. 60 pour la Logistique - Approbation candidat et convention

Le Collège décide de marquer son accord sur l'engagement de Monsieur X sous contrat art. 60, pour le service Logistique, en collaboration avec le CPAS de Philippeville.

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE